

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 12 février 2020

Délibération

N° 20.008.2

En exercice 37
Présents 23
Votants 28
Pour 28
Contre 0
Abstention 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE – APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 06/02/2020

L'an deux mille vingt
Et le 12 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

23 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Danièle BOSCH-LAURENS (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

9 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Cédric GARCIA, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Christian SEGUY, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Marcelle COUDERC.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 12 février 2020

Contrat Territoire d'Industrie – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1511-2 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la labellisation du territoire Béziers Sète « Territoires d'industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018 ;

Vu le projet de contrat du Territoire d'industrie de Béziers-Sète ;

Considérant que le Territoire d'industrie Béziers-Sète se compose des territoires des intercommunalités suivantes : Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Communauté d'agglomération Sète Agglopol Méditerranée et Communauté de communes la Domitienne ;

Considérant que sont associés à ces intercommunalités des partenaires publics (Conseil Régional d'Occitanie, Etat, Rectorat de l'Académie de Montpellier, Banque des Territoires, BPI France, Pôle Emploi, Business France, Université de Montpellier) ainsi que des industriels et acteurs économiques (CAMERON FRANCE, ITS Fusion, UIMM Méditerranée Ouest, MEDEF Béziers Littoral Ouest-Hérault, GDE Ouest Hérault, CCI de l'Hérault, AD'OCC) ;

Considérant que l'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires, qu'elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire ;

Considérant que le contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques ; qu'il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche ;

Considérant que le plan d'actions porte sur les axes structurants suivants : Recruter et Innover ;

Considérant que les projets retenus sont purement industriels, bien qu'un certain nombre de projets présentés s'inscrivent dans la dynamique des Territoires d'industrie et qu'à ce titre, ils pourront faire l'objet d'un soutien de la part de la Banque des Territoires ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne, bien que ne disposant pas d'actions inscrites dans le présent contrat, possède sur son territoire des entreprises dont l'activité est industrielle et que la pérennisation et le développement de cette filière constitue un véritable enjeu ;

Considérant que le contrat est établi pour une durée de 3 ans ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1^{er} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE le contrat du Territoire d'industrie de Béziers-Sète.

II. AUTORISE monsieur le Président à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

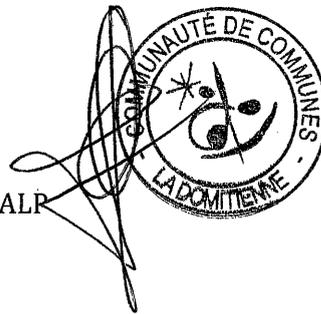
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, et à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_00

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_00